

# COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 25 MAI 2023

---

Le 25 mai 2023, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

## **A adopté les décisions suivantes :**

- ✓ [Décision n° 2023-158 du 25 mai 2023 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mission Patrimoine – édition 2023 » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2023-159 du 25 mai 2023 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « As de Cœur » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-160 du 25 mai 2023 relatif à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Super 5 ou 50 » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-161 du 25 mai 2023 relatif au nouveau tableau de supervision des opérateurs agréés ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-162 du 25 mai 2023 portant adoption du modèle de tableau de bord trimestriel relatif à l'exploitation des jeux sous droits exclusifs commercialisés en réseau physique de distribution ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-163 du 25 mai 2023 portant approbation de la stratégie promotionnelle de la société la Française des Jeux pour son activité sous droits exclusifs, pour l'année 2023 ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-164 du 25 mai 2023 portant approbation du plan d'actions en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du GIE PMU pour son activité sous droits exclusifs.](#)

## **A adopté l'avis et la communication suivants :** (non publiés) :

- ✓ Avis n°2023-018 du 25 mai 2023 portant modifications du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères du 20 juin au 31 décembre 2023 (quatrième saisine modificative). ;
- ✓ [Communication n°2023-001 du 25 mai 2023 portant adoption de lignes directrices et de recommandations relatives au partenariats sportifs des opérateurs de jeux d'argent et de hasard".](#)

*Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 31 mai 2023*

*Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé*